

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du lundi 9 octobre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, lundi 9 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le 3 octobre 2023, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN, Nathalie DÉMARET-PORTELLI, Huguette DARCHE, Christelle MOREL et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Gérard KRAËMER, Jacky VANSON, Didier ÉVERLÉ et Benoît RIBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Laurent MÉNARD (donne pouvoir à Madame Janny DEMICHELIS) et Monsieur Patrice BRILLOT (donne pouvoir à Monsieur Marc TROUILLET).

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2023,
- Décision modificative n° 1,
- Prise en charge de frais engagés par le Maire,
- SEASY : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022,
- SEASY : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2022,
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

A été nommé secrétaire de séance : Madame Martine ALFRED.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : prise en charge de frais engagés par le 1^{er} adjoint au Maire. L'ensemble du conseil accepte cet ajout.

1/ Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2023

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes-rendus de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2/ Décision modificative n° 1

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Rambouillet en date du 12 juin 2023,
Vu la commission des Finances en date du 9 octobre 2023,

Il est proposé une décision modificative impactant la section d'Investissement et relative aux biens inscrits au compte 21721 en 212 de l'état de l'actif concernant des espaces verts (plantations arbres et arbustes) par le bien d'écritures patrimoniales. Les biens concernés sont :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE/NETTE	Compte définitif après transfert
2172	2018/03	f 18/082 du 20 avril 2018 - AMENAGEMENTS MASSIFS HAUTE MAISON	31/05/2018	9 012,00	2121
2172	2/2007	ESPACES VERTS	21/01/2013	24 061,00	2121
2172	5/2005	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBU	30/05/2009	700,52	2121
2172	5/2005/2	ESPACES VERT/PLANTATION ARBRES	31/12/2005	443,40	2121
2172		plantations d'arbres et d'arbustes		34 216,92	

Une opération d'ordre, chapitre 041 au sein de la section d'Investissement, sans impact financier.

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Article	Désignation	Baisse de Crédits	Hausse des Crédits	Chapitre	Article	Désignation	Baisse de Crédits	Hausse des Crédits
041	212	Plantation		34 216,92	041	2172	Plantation d'arbustes mise à disposition		34 216,92
Sous-Total			0,00	34 216,92	0,00				34 216,92
Total			34 216,92		34 216,92				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte la décision modificative n° 1 telle que décrite ci-dessus et concernant les biens indiqués ci-dessus,
- autorise et donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3/ Prise en charge de frais engagés par le Maire

Vu le défaut de paiement de l'association « La Ribambelle » du salaire pour le mois d'août 2023 d'un agent pour un montant de 720,38 euros,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, le Maire et ses adjoints peuvent être appelés, en cas d'urgence, à effectuer des dépenses engagées sur leurs deniers personnels, dans le cadre d'assistance et de secours,

Madame le Maire informe qu'elle a effectué, sur ses fonds propres, le versement de 720,38 euros au titre du salaire d'août 2023 non perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la prise en charge des frais liés au salaire non perçu d'un agent pour un montant de 720,38 euros,
- autorise le remboursement de cette somme à Madame Janny DEMICHELIS,
- dit que la dépense sera inscrite au sein de la section de Fonctionnement, article 65134,
- donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4/ Prise en charge de frais engagés par le 1^{er} adjoint au Maire

Vu les démarches et enregistrement d'un véhicule dans le système d'immatriculation, suite au don reçu du Conseil Départemental des Yvelines,

Vu la dépense effectuée par Monsieur Jacques LENTZ, adjoint au maire, le 5 octobre 2023, pour un montant de 198,76 euros,

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, le Maire et ses adjoints peuvent être appelés, en cas d'urgence, à effectuer des dépenses engagées sur leurs deniers personnels, dans le cadre d'assistance et de secours,

Considérant l'article 5 de la convention de cession de véhicule signée le 30 juin 2023 auprès du Conseil Départemental des Yvelines « engagements du bénéficiaire », à immatriculer ce véhicule au nom de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la prise en charge des frais d'immatriculation du véhicule Peugeot engagé par Monsieur Jacques LENTZ, 1^{er} adjoint au Maire, pour un montant de 198,76 euros,
- autorise le remboursement de cette somme à Monsieur Jacques LENTZ,
- dit que la dépense sera inscrite au sein de la section de Fonctionnement, article 6354 (droits d'enregistrement et de timbre),
- donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5/ SEASY : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'article L2224-5 du CGCT relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SEASY) ;

Entendu le rapport présenté le 9 octobre 2023 par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de prendre acte de la communication du rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEASY.

6/ SEASY : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2022

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'article L2224-5 du CGCT relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SEASY) ;

Entendu le rapport présenté le 9 octobre 2023 par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de prendre acte de la communication du rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SEASY.

7/ Informations et questions diverses

Rambouillet Territoires :

Un rapport, émanant de la Chambre Régionale des Comptes adressé au président de la communauté d'agglomération comportant les observations définitives sur la gestion de la CART pour les exercices 2017 et suivants, est à disposition en mairie.

Une permanence « Conseil énergie » aura lieu le samedi 21 octobre prochain.

HOME MEITIS :

Madame le Maire informe avoir reçu les dirigeants de la société HOME MEITIS le 27 septembre après plusieurs rendez-vous annulés.

Garderie « La Ribambelle » :

Madame le Maire rappelle que l'association a été dissoute et que la compétence a été reprise par la commune depuis le 1^{er} septembre. La commune a recruté une directrice au 1^{er} septembre 2023 et pris en charge la formation « BAFA » de deux agents.

Madame le Maire félicite Madame Delphine LAROCHE pour son implication, sa disponibilité et tout le travail engagé sur le nouvel outil informatique « Parascol » (enregistrement des coordonnées des élèves et parents, inscription cantine et garderie).

Madame le Maire donne la parole successivement à Messieurs Jacques LENTZ et Benoît RIBAUT qui donnent les chiffres de fréquentation et expliquent les problématiques qu'ils ont rencontrés.

Il faudra communiquer suffisamment en amont afin d'augmenter les effectifs dès la fin des travaux de l'agrandissement de la garderie.

Travaux de voirie :

Madame le maire informe qu'elle souhaite bénéficier du fonds de concours voté par Rambouillet Territoire pour un montant de 12.657,00 euros.

La commune a reçu plusieurs devis concernant :

- la réfection du chemin d'accès à la station d'épuration (6258,00 € TTC),
- la reprise de nids de poule chemin « Haut d'Orphin » (420,00 € TTC),
- la reprise de voirie en enrobé « Domaine de la Plaine – CR 49 » (34684,80 € TTC),
- la reprise d'une partie du trottoir « Grande Rue » (1248,00 € TTC),
- la reprise du regard d'un puisard « Route de Craches-Route d'Orphin » (948,00 € TTC).

Madame le Maire informe l'assemblée du passage de la balayeuse par la société SVR durant 2 jours.

École :

Madame le Maire informe que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

L'équipe a accueilli une nouvelle enseignante pour la classe des CE2, CM1 & CM2 en remplacement d'un départ pour la commune de Gazeran.

L'effectif scolaire est de 60 élèves.

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Janine FAUVERGUE, a quitté ses fonctions de D.D.E.N. (déléguée départementale de l'éducation nationale) pour raisons de santé.

Restauration scolaire :

À ce jour, aucun problème n'a été signalé à la cantine scolaire.

DETR 2023 (aménagement d'équipements multisports) :

Une subvention de 8 790,78 euros a été allouée dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux afin d'aménager l'ancien cour de tennis avec 3 appareils de sport (1 marcheur, 1 rameur et 1 table de tennis de table) et un panneau d'accueil et de consignes pour un montant de 9 761,36 € TTC.

Il est à envisager pour 2024 de prévoir un parcours sportif.

Travaux de réaménagement de la cour d'école :

Dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école, une demande de subvention auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) a été déposée.

Une mission de maîtrise d'œuvre est en consultation avec la société AMODIAG Environnement pour un montant de 22 780,00 euros HT.

Travaux d'agrandissement de la garderie :

Les travaux sont en cours. Ils sont très bien réalisés et dans les délais.

Madame le Maire suggère qu'une inauguration soit prévue.

Salle communale :

Madame le Maire informe que le planning de gestion de la salle est assez chargé.

Monsieur Benoît RIBAULT informe qu'une assemblée générale aura lieu le samedi 13 octobre afin de préparer le planning d'occupation de la salle. Une demande de communication des données a été faite. À ce jour, 12 personnes sont actuellement inscrites.

Les travaux d'installation du pilotage du chauffage par la SARL CHIRONI se termineront à la fin de la semaine. Une discussion s'engage sur la gestion du pilotage au sein de la Mairie.

De plus, des devis doivent parvenir prochainement concernant la gestion des éclairages et le changement de radiateurs.

SICTOM de Rambouillet :

Monsieur Gérard KRAËMER explique le déroulement de la journée du 21 juin 2023 dans le cadre d'une visite d'unités de traitement des déchets. Il précise qu'il est possible de demander un composteur gratuitement via le site internet du SICTOM.

RD 150 : Les travaux de couche de roulement interviendront lors de la première semaine des vacances de la Toussaint.

GUERLAIN :

Madame le Maire était invitée lors de la visite de Madame Alexandra DUBLANCHE, conseillère régionale, le 8 septembre dernier, à l'usine Guerlain.

Le directeur du site d'Orphin envisage l'agrandissement du site.

CIAS de Rambouillet Territoires :

Madame Laurence MORGAIN informe qu'elle a participé à une réunion le 29 septembre 2023 ayant pour objet le projet de fonctionnement (2023-2027) du relais intercommunal petite enfance Rambouillet Territoires (RIPERT).

Un partenariat avec la CAF est construit autour du projet de fonctionnement qui doit répondre à des missions précises. Ce partenariat ouvre droit à une prestation de service.

9 micro-crèches sont implantées sur le territoire (Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Orcemont, Raizeux, 2 à Rambouillet, Sonchamp et prochainement à Longvilliers). Le fonctionnement de ces micro-crèches est assuré par « La Maison Bleue » dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

SCOT :

Monsieur Jacques LENTZ informe de sa participation à la réunion du SCoT du 5 septembre dernier dans le cadre de la démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'ordre du jour porte sur un échange des conclusions de la mise à jour du diagnostic, sur les enjeux du futur scénario à l'horizon 2040 et les points clés du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

CCAS :

Madame le Maire remercie chaleureusement Madame Huguette DARCHE pour les 18 ans de fonctionnement de ce service.

Elle informe l'assemblée que Monsieur André BERQUEZ s'est proposé de prendre le relais. Une réunion a eu lieu le samedi 7 octobre avec plusieurs personnes dont un jeune adolescent dans le cadre d'une création d'un bureau.

Cérémonie du 11 novembre 2023 :

Madame le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Laurent AGIER et souligne son dévouement à l'organisation des cérémonies.

Elle souhaite l'aide d'élus pour la préparation et la gestion de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Éducation nationale :

Madame le Maire informe du nombre d'élèves d'Orphin scolarisés dans des établissements scolaires privés.

Une élève en difficulté est prise en charge sur le temps périscolaire par une AVS (Auxiliaire de vie scolaire).

Dossier COURTILLÉ :

L'affaire est classée en faveur de la commune.

Renouvellement des commissions de contrôles des listes électorales :

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée entre septembre 2023 et février 2024. La commune doit proposer plusieurs personnes auprès des services de la Sous-Préfecture.

Félicitations et remerciements :

Madame le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à :

- Amicale d'Orphin, représentée par sa présidente, Madame Emmanuelle GUÉRIN, ainsi qu'à tous les bénévoles, pour l'organisation des activités tels que la brocante, etc.
- Comité des Fêtes, représenté par son président, Monsieur Laurent ZITO, pour le prêt de gros plots en béton, l'organisation du feu d'artifice et Monsieur Julien BRILLOT pour leur pose afin de bloquer l'accès rue des sources aux gens du voyage.
- Renaissance Auto pour leur participation à la fête du village et précise que les chauffeurs promènent gratuitement les orphinois malgré de coût de l'essence et l'entretien,
- Monsieur Gilles GOULET pour le repas de « Renaissance Auto »,
- Mesdames Martine ALFRED et Laurence DAUVILLIERS pour le journal « Orphin Infos ». Madame le Maire demande à nouveau aux élus de fournir des articles.
- Monsieur Éric LALLIER qui a abattu des arbres sur les bas-côtés de la Drouette.

Dates à retenir :

- Cérémonie du 11 novembre 2023,
- Repas des Aînés : 24 novembre 2023 au Relais de Poyers,
- Téléthon : 8 et 9 décembre 2023.

Création d'une nouvelle brigade mobile de gendarmerie dans le Sud Yvelines :

Suite à l'engagement du Président de la République concernant la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie et à la venue du ministre de l'Intérieur aux Bréviaires en janvier dernier, l'Élysée a confirmé la création d'une nouvelle brigade mobile dans le Sud Yvelines.

Photocopieur :

Les photocopieuses de la mairie et de l'école seront changées entre Noël et le Nouvel An pour un coût de 1.200,00 euros par trimestre chacune au lieu de 1.950,00 euros.

Contrat rural (Réhabilitation de la grange à la maison médicale) :

Madame le Maire informe l'assemblée du lancement des travaux de réhabilitation de la grange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,
Martine ALFRED



Le Maire,
Janny DEMICHELIS



The official stamp is circular and contains the text 'VILLE D'ORPHIL' at the top, 'LE PAYSAN ET LE TRAVAILLEUR' at the bottom, and the number '78125' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a plow.

